

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 juin 2018

7^{ème} Commission
N° CP-2018-6-7-2

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

Service de la coordination de l'action culturelle et des publics

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du soutien au développement culturel, d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 371 850 € dont 48 350 € pour les appels à projets 2018/2019, 103 200 € pour le soutien aux expressions artistiques, 213 500 € pour les lieux de diffusion et opérateurs culturels, 4 000 € pour la culture et la solidarité et 2 800 € pour les structures œuvrant pour la pratique musicale et vocale dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

En faveur du patrimoine, il est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 67 000 €.

Il est également proposé d'approuver et d'autoriser la signature des conventions à intervenir avec les structures culturelles mentionnées dans le rapport.

Ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie le 13 avril 2018.

Lors de sa réunion du 13 avril 2018, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subventions relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs mentionnés ci-dessous et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 au rapport.

I. APPEL A PROJETS « PRATIQUES ARTISTIQUES EN COLLEGE »

Dans le cadre du nouveau dispositif des appels à projets « Pratiques Artistiques Amateurs en Collège », la Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de soutenir 15 demandes de subventions portant sur la mise en œuvre de projets pédagogiques et culturels à destination de collégiens de 12 collèges haut-rhinois pour l'année scolaire 2018/2019.

Les projets sont listés dans le tableau joint en annexe 1 au rapport pour un montant total de **48 350 €**.

Il est précisé que l'attribution de ces subventions fera l'objet d'une convention établie sur la base du modèle approuvé par la Commission permanente du 6 octobre 2017 (n° CP-2017-9-7-1), qui stipule les objectifs généraux poursuivis par le Département à travers la mise en place de l'appel à projets, le descriptif du projet retenu ainsi que les engagements des différentes parties.

II. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

1 Expressions artistiques

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de soutenir 19 demandes de subvention, mentionnées à l'annexe 1, à hauteur de **103 200 €** pour la mise en œuvre de projets relevant des 4 thématiques suivantes :

- Création/Diffusion Artistiques
- Festivals
- Education Artistique et Culturelle
- Diffusion Musicale

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver la convention à intervenir avec l'Association Festival International de Colmar jointe en annexe 2 au rapport.

2 Lieux de diffusion et opérateurs culturels

5 lieux de diffusion ou opérateurs culturels ont sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de leurs projets d'établissement, pédagogiques ou artistiques et culturels en 2018, au titre de partenariats en cours ou à renouveler avec le Département et, le cas échéant, d'autres partenaires publics. La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement suivantes pour un montant total de **213 500 €**, réparti comme suit :

Espace Rhénan - Ville de Kembs

Nouvelle convention financière 2018/2021 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Kembs à intervenir

15 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'Espace Rhénan en 2018 axé sur la diffusion, les actions de médiation culturelle en direction des publics relevant de la compétence du Département et notamment des collégiens ainsi que la création avec l'accueil en résidence de compagnies artistiques.

Association La Passerelle - Rixheim

Convention de partenariat culturel 2017-2020 signée le 13 novembre 2017

20 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de La Passerelle en 2018 axé sur la programmation, les actions de médiation culturelle en direction du jeune public, l'accueil en résidence de compagnies artistiques ainsi que le soutien à la création via des co-productions, au titre du partenariat 2017 à 2020 entre l'Association La Passerelle et le Département du Haut-Rhin.

Association Lézard - Colmar

11 500 € pour la mise en œuvre du projet culturel de l'Association en 2018 axé sur la diffusion de spectacles en partenariat avec le cinéma Le Colisée et la salle du Grillen de Colmar, mais également la sensibilisation des publics aux arts plastiques à travers des expositions d'art contemporain.

Association La Nef des Sciences – Mulhouse

7 000 € pour la mise en œuvre du programme d'activités de diffusion de la culture scientifique et technique de l'Association en 2018.

Ville de Mulhouse

Nouvelle convention financière 2018 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse à intervenir

160 000 € en faveur de la Ville de Mulhouse en 2018 pour la mise en œuvre du projet culturel de territoire axé sur la médiation culturelle menée par la Kunsthalle, les deux festivals de spectacle vivant (Scènes de rue et Jeudis du Parc) et l'Orchestre Symphonique pour ses actions de diffusion décentralisées et pédagogiques.

Communauté de Communes du Val d'Argent

Nouvelle convention de partenariat 2018-2020 à intervenir

En 2016, la Communauté de Communes du VAL D'ARGENT, accompagnée en ingénierie par l'Agence Culturelle, a engagé une réflexion pour l'élaboration d'un projet de territoire.

La DRAC, l'Education Nationale, la Région et le Département ont été associés à cette démarche.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du VAL D'ARGENT a adopté sa stratégie culturelle avec les orientations suivantes :

- lever les freins de l'accès à la culture et favoriser le dialogue des cultures,
- pérenniser et développer les activités artistiques et les sorties culturelles des jeunes,
- favoriser et améliorer les échanges entre les acteurs culturels du territoire,
- soutenir les structures et actions artistiques et culturelles d'intérêt communautaire.

La mise en œuvre de ce projet, à l'intersection des politiques culturelles et éducatives de l'Etat (DRAC et DDSEN), de la Région Grand Est et du Département, est soutenue par les partenaires, au titre de leurs logiques respectives et de celles partagées, d'une contribution à la réussite éducative des jeunes ainsi que d'un objectif de réduction des inégalités territoriales dans le cadre d'une nouvelle convention de 2018 à 2020 dans laquelle le Département pourrait prendre les engagements suivants :

- assurer un rôle d'expertise et de conseil auprès de la Communauté de Communes, le cas échéant en lien et avec l'appui de l'Agence Culturelle Grand Est ;
- faciliter des collaborations de projets entre les acteurs culturels sur le territoire ;
- favoriser la mise en œuvre et apporter une aide financière aux projets éligibles au titre de ses dispositifs existants ;
- contribuer à l'offre, l'animation et la médiation culturelles du territoire via des manifestations proposées et organisées par le Département, telles que le festival « Bibliothèques à la Une » ou « Vos Oreilles Ont la Parole » (VOOLP).

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de soutenir la mise en œuvre de ce projet culturel de territoire dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du VAL D'ARGENT, l'Etat (DRAC Grand Est et DSDEN -Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin pour la période 2018 à 2020, jointe en annexe au rapport.

3 Culture et Solidarité

Au titre de la politique départementale dédiée à la Culture et la Solidarité, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné 3 demandes de subvention. Elle a proposé de soutenir ces projets pour un montant total de **4 000 €**, réparti comme suit :

- **1 000 €** en faveur de l'Association Les Donneurs de Voix de Mulhouse pour le développement de la lecture publique auprès des personnes souffrant de déficience visuelle,
- **1 000 €** en faveur de l'Association Les Donneurs de Voix de Colmar pour le développement de la lecture publique auprès des personnes souffrant de déficience visuelle,
- **2 000 €** en faveur de l'Association Les Mains pour le Dire pour la mise en œuvre des actions culturelles prévues en 2018 en direction des sourds et des malentendants.

4 Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

Structures œuvrant pour la pratique musicale et vocale

Au titre des structures œuvrant pour la pratique amateur musicale et vocale relevant du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné 3 demandes de subvention pour lesquelles elle a proposé une aide au fonctionnement pour un montant total de **2 800 €**, réparti comme suit :

- **800 €** en faveur de la Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France (UFF) pour ses actions de formation, de création et de diffusion de la pratique musicale amateur en Alsace en 2018 ;
- **1 000 €** en faveur de la Fédération des Petits Chanteurs d'Alsace de Mulhouse pour le 18ème stage de formation vocale pour chœurs d'enfants au Séminaire de Walbourg du 23 au 29 avril 2018 ;
- **1 000 €** en faveur de l'Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin (UD68) pour le 3ème Festival "Polyphonics" (biennal) : rencontres d'ensembles de jeunes le 19 mai 2018 au Théâtre Municipal de Sainte-Marie-aux-Mines.

III. SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Animation du patrimoine

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa séance du 13 avril 2018, a également examiné les demandes d'aide financière émanant de diverses associations à vocation patrimoniale. Elle a proposé de financer ces structures pour un montant total de **67 000 €**, réparti comme suit :

- **7 000 €** en faveur de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace pour son fonctionnement et la publication d'ouvrages dont la Revue d'Alsace ;

- **13 000 €** en faveur de l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace pour son fonctionnement et notamment la valorisation et la mise en réseau des musées fédérés au sein du Pôle des musées de Mulhouse et environs ainsi que l'organisation de la Nuit des Mystères, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 ;
- **47 000 €** en faveur de la Société Schongauer du Musée d'Unterlinden de Colmar pour la mise en œuvre des actions de médiation culturelle, y compris pour les expositions temporaires, en direction des publics et notamment des collégiens.

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques culturelles :

I. APPEL A PROJETS « PRATIQUES ARTISTIQUES EN COLLEGE »

- d'attribuer et d'autoriser le versement en une seule fois de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets « Pratiques Artistiques Amateurs en Collège » au titre de l'année scolaire 2018/2019, aux bénéficiaires listés dans l'annexe 1 pour un montant total de **48 350 €**, à prélever de la manière suivante :
 - **42 550 €** sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23672-371 ;
 - **5 800 €** sur le programme D723 imputation 65-221-65737-23672-371 ;
- de m'autoriser à signer les conventions avec les bénéficiaires listés dans l'annexe 1, établies sur la base du modèle de convention type approuvé par la Commission permanente le 6 octobre 2017,

II. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

1 Expressions artistiques

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement en une seule fois aux bénéficiaires mentionnés dans l'annexe 1, exception faite pour l'Association Festival International de Colmar où la subvention fera l'objet de deux versements, pour la mise en œuvre des projets spécifiés dans cette annexe, pour un montant total de **103 200 €**, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018, réparti comme suit :
 - **91 200 €** sur le programme D721 imputation 65-311-6574-2347-371 ;
 - **12 000 €** sur le programme D721 imputation 65-311-65734-2347-371.
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention financière 2018 entre le Département du Haut-Rhin et l'Association Festival International de Colmar jointe en annexe 2 au rapport.

2 Lieux de diffusion et opérateurs culturels

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement figurant ci-dessous, d'un montant total de **213 500 €**, pour la mise en œuvre des projets artistiques et culturels 2018 des bénéficiaires ci-après mentionnés :

- **15 000 €** à verser en une seule fois à la Ville de Kembs pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'Espace Rhénan à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371 ;
- **20 000 €** à verser en une seule fois à l'Association La Passerelle de Rixheim pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, en application de la convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 signée le 13 novembre 2017, et notamment de son article 2, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
- **11 500 €** à verser en une seule fois à l'Association Lézard de Colmar pour la mise en œuvre de son projet culturel à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
- **7 000 €** à verser en une seule fois à l'Association La Nef des Sciences de Mulhouse pour la mise en œuvre de son programme d'activités de diffusion de la culture scientifique et technique à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
- **160 000 €** à verser en deux fois à la Ville de Mulhouse pour la mise en œuvre de son projet culturel de territoire à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371.
- de préciser que l'octroi et le versement de ces subventions sont soumis, en ce qui concerne l'aide allouée à l'Association La Passerelle, au respect de l'ensemble des clauses de la convention précitée signée le 13 novembre 2017, et, en ce qui concerne les aides allouées aux Villes de Kembs et Mulhouse, au respect du contenu des conventions pluriannuelles d'objectifs à intervenir, listées ci-après.
- d'approuver et de m'autoriser à signer :
 - la convention financière 2018/2021 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Kembs jointe en annexe 3;
 - la convention financière 2018 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse jointe en annexe 4;
 - la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du VAL D'ARGENT, l'Etat (DRAC Grand Est et DSDEN -Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin pour la période 2018 à 2020, jointe en annexe 5, laquelle précise les engagements pris par le Département pour soutenir le projet culturel de cette Communauté de Communes, lesquels consistent en des aides en nature.

3 Culture et Solidarité

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement d'un montant total de **4 000 €**, réparti comme suit :
 - **1 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Les Donneurs de Voix de Mulhouse pour le développement de la lecture publique auprès des personnes souffrant de déficience visuelle à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371 ;
 - **1 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Les Donneurs de Voix de Colmar pour le développement de la lecture publique auprès des personnes souffrant de déficience visuelle à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371 ;

- **2 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Les Mains pour le Dire pour la mise en œuvre des actions culturelles en direction des sourds et des malentendants à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371.

4 Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour 2018 aux 3 structures ci-après mentionnées, pour un montant total de **2 800 €**, réparti comme suit :
 - **800 €** à verser en une seule fois à la Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France (UFF) pour ses actions de formation, de création et de diffusion de la pratique musicale amateur en Alsace en 2018 ;
 - **1 000 €** à verser en une seule fois à la Fédération des Petits Chanteurs d'Alsace de Mulhouse pour le 18ème stage de formation vocale pour chœurs d'enfants au Séminaire de Walbourg du 23 au 29 avril 2018 ;
 - **1 000 €** à verser en une seule fois à l'Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin (UD68) pour le 3ème Festival "Polyphonics" (biennal) : rencontres d'ensembles de jeunes le 19 mai 2018 au Théâtre Municipal de Sainte-Marie-aux-Mines ;
- à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le Programme D726 imputation 65-311-6574-2397-371.

III. SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Animation du patrimoine

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement d'un montant total de **67 000 €**, réparti comme suit :
 - **7 000 €** à verser en une seule fois à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace pour son fonctionnement et la publication d'ouvrages dont la Revue d'Alsace à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
 - **13 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace pour son fonctionnement et notamment la valorisation et la mise en réseau des musées fédérés au sein du Pôle des musées de Mulhouse et environs ainsi que l'organisation de la « Nuit des Mystères », à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
 - **47 000 €** à verser en deux fois à la Société Schongauer du Musée d'Unterlinden de Colmar pour la mise en œuvre des actions de médiation culturelle, y compris pour les expositions temporaires, en direction des publics et notamment des collégiens, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;

- d'approuver en conséquence la convention financière 2018 entre le Département du Haut-Rhin et la Société Schongauer du Musée d'Unterlinden de Colmar, jointe en annexe 6, et de m'autoriser à la signer.
- de prendre acte des renseignements portés sur la liste jointe en annexe 1 au rapport qui récapitule les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupements.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT